

LE COUAC LA REVUE AFFICHE SUR SCÈNE UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE... ATTRIBUÉ P7

FLEURIER TROUBLE A REVIENDRA MALGRÉ LE BIDE FINANCIER P3

LA NEUVEVILLE LA COURSE DES PAVÉS EST DEVENUE UNE «INSTITUTION» P13



JEUDI
23 NOVEMBRE 2023
WWW.ARCINFO.CH

NO 271/CHF 3.50/€ 3.50 /
J.A. - 2000 NEUCHÂTEL

ARCINFO

À 1000 M
^ 6° v -3° ☀️
EN PLAINE
^ 6° v 1° ☀️

ÉDITÉ À NEUCHÂTEL. NÉ EN 2018 DE LA RÉUNION DES QUOTIDIENS L'IMPARTIAL ET L'EXPRESS.

PÔLE ÉCONOMIQUE DE LA TÈNE

LES OPPOSANTS NE LÂCHENT RIEN



Leur opposition a été levée par le Canton de Neuchâtel. Mais les membres de La Tène en transition, qui se battent contre l'implantation d'un pôle économique sur leur terre, ne baissent pas les bras. Ils ont déposé un recours hier. P3



LA CHAUX-DE-FONDS

DU CIDRE FABRIQUÉ À 1000 MÈTRES?

Le 4 novembre dernier, 60 arbres fruitiers ont été plantés dans le verger des Nussbaumer, à La Joux-Perret. Si l'expérience est risquée à une telle altitude, ce n'est pas une première dans les Montagnes neuchâteloises. Aux Brenets, le verger pionnier de Vincent Feuz est passé de 45 à 200 arbres depuis 2010. P2

BUDGET LA CHAUX-DE-FONDS PRÉVOIT 8,9 MILLIONS DE DÉFICIT EN 2024

Le Conseil communal de la Métropole horlogère se veut optimiste malgré les chiffres rouges. Les recettes fiscales devraient augmenter, tout comme les investissements. Explications. P5



PUBLICITÉ

ÉPARGNE 3A
Bon pour vos impôts et votre retraite.
bcn.ch/epargne3



Pourquoi s'opposer au Pôle économique?

LA TÈNE Le Conseil d'Etat a levé les oppositions au Pôle de développement économique. Un recours a été déposé. Voici les arguments des recourants.

PAR LUC-OLIVIER.ERARD@ARCINFO.CH



Une vue aérienne de la surface de la discordie, prévue pour le pôle économique à La Tène, aux abords de l'autoroute. ARCHIVES DAVID MARCHON

Rendue le 18 octobre 2023, la décision du Conseil d'Etat rejette point par point, sur une trentaine de pages, les arguments des opposants au pôle de développement économique Littoral-Est, situé à La Tène.

«ArcInfo» a pu examiner cette décision. Puis a demandé à l'avocat Dimitri Paratte, représentant des opposants, d'indiquer les fondements de ce recours, dont le dépôt est intervenu hier.

Dans une volonté d'expliquer leur démarche à la population, les représentants de La Tène en transition se sont retrouvés, habillés de noir et

d'une écharpe de couleur, autour de la fontaine de la Justice pour ensuite se rendre au Château et remettre leur recours auprès du greffe du Tribunal cantonal.

Voici les principaux points sur lesquels la justice devra trancher.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La jurisprudence impose de s'assurer que le sacrifice de surfaces d'assolement pour la création de zones à bâtir est «absolument nécessaire du point de vue du canton».

C'est le cas, selon le Conseil d'Etat, qui rappelle que les surfaces en question font par-

tie des «pôles d'intérêt cantonal qui doivent pouvoir accueillir des entreprises actives dans les domaines d'activités stratégiques». D'après le gouvernement, elles sont aussi reconnues par la «Région capitale suisse (5 cantons)» comme «espace économique novateur tant au plan national qu'international».

Dimitri Paratte indique que les opposants répondront, au contraire, que la pertinence d'un tel pôle pour le développement économique n'est pas démontrée. «Le pôle paraît surdimensionné. Le démographe que nous avons mandaté estime que si les 10 000 postes prévus dans l'ensemble des

pôles économiques inscrits dans le plan (3000 pour La Tène) étaient créés, ils seraient occupés pour l'essentiel par des habitants de l'extérieur du canton, notamment en raison du vieillissement de la population. Et ce, même en tenant compte de l'augmentation de la population neuchâteloise prévue par les autorités (ré: 20 000 habitants de plus d'ici 2040).»

LE SACRIFICE DE TERRES AGRICOLES

Le Conseil d'Etat rappelle que le canton dispose, pour le type de terres agricoles considérées, d'une surface de 540 hectares

«Trouver d'autres solutions»

«Non à un 3ème pôle économique à La Tène» (sic!). C'est ce slogan qu'affichaient les banderoles brandies par la cinquantaine de personnes qui sont montées en direction du château de Neuchâtel, hier, dans le but de déposer un recours.

Membre du comité de La Tène en transition, Jean-Louis Rochat se disait consterné. «Nous avons fourni divers documents au Canton à l'appui de nos oppositions. L'autorité n'en a même pas tenu compte dans son argumentaire.»

Présidente de l'association, Sylvie Perrin Amstutz poursuivait: «S'il le faut, nous sommes prêts à aller jusqu'au Tribunal fédéral. Mais l'idée consiste d'abord à se mettre autour de la table avec les représentants du Conseil d'Etat pour trouver d'autres solutions. Nous ne sommes pas opposés à l'implantation d'entreprises et à la création d'emplois, mais pas sur ces surfaces agricoles.»

Militant pour cette cause depuis des années, l'ancien conseiller d'Etat Fernand Cuhe s'est joint aux opposants. «Nous devons renoncer à notre modèle économique qui épuise les ressources vitales», argumentait-il.

Même si des membres de divers partis politiques étaient présents, d'autres sympathisants s'étaient joints au cortège. Telle Pascale Chatelet, enseignante retraitée et domiciliée à La Neuveville. «Je ne connaissais pas vraiment La Tène en transition. Mais je me suis toujours battue pour des causes. Et là, je vais adhérer à cette association.»

Nous avons cherché à joindre le Conseil d'Etat pour avoir son point de vue. Sans succès. **FLV**

“
Le projet relève d'une conception datée du développement économique.”

DIMITRI PARATTE
AVOCAT, REPRÉSENTANT DES OPPOSANTS

supérieure au contingent minimum fixé par la législation fédérale.

L'Etat assure que «d'autres lieux d'implantation ont été examinés» et que «le lieu retenu correspond à la meilleure solution».

Il permettrait d'accueillir 3000 emplois à lui seul, soit entre 125 et 300 emplois par hectare, une «densité élevée», selon le Conseil d'Etat.

De leur côté, les opposants arguent du fait que la décision du gouvernement morcelle le territoire agricole et ne tient pas suffisamment compte de

la protection de l'environnement. «L'examen de l'impact sur la faune est insuffisant. Ainsi, par exemple, une gouille quasi permanente pourrait abriter une faune protégée. Ne pas s'en assurer serait contraire aux dispositions fédérales», résume Dimitri Paratte.

De manière générale, le projet est considéré comme relevant «d'une conception datée du développement économique».

LA LUTTE CONTRE LE FEU

Dans le recours, Dimitri Paratte revient aussi sur la lutte contre les incendies. Le réservoir de la commune est sous-dimensionné par rapport au nouveau projet.

Le Conseil d'Etat reconnaît que ce réservoir n'est pas suffisant. Mais il rejette cet argument, en raison de l'existence d'un projet de raccordement à des infrastructures intercommunales qui doit régler ce problème de capacités.

Il y aura un deuxième festival Trouble A

FLEURIER Succès d'estime mais bide financier, le festival fleurisan Trouble A reviendra bien en 2024.

Il reviendra! Le festival musical Trouble A, qui s'est déroulé début juillet à Fleurier, vivra une deuxième édition en 2024. Patrice Jeanneret et Denis Cherbuin, respectivement président et responsable de l'infrastructure, annoncent avoir réuni les feux verts nécessaires, malgré les difficultés financières héritées de la première édition.

«Financièrement, la situation est très tendue. Si nous n'étions pas convaincus de notre produit, nous ne nous battrions pas

autant pour sauver notre association. Nous jetterions l'eau du bain, avec le bébé!», plaide Patrice Jeanneret. Succès d'estime, l'édition 2023 n'a pas attiré suffisamment de monde deux soirs sur trois pour rentrer dans ses frais. En résulte un manque à gagner qui atteint les six chiffres. «Notre plus grave erreur a été de se dire qu'il était facile de faire venir 1500 personnes par soir.»

Délais de paiement

Depuis lors, les organisateurs

abattent un travail ingrat. «Nous avons demandé des délais de paiement. Nous avons négocié avec beaucoup de monde et nos créanciers ont été généralement très compréhensifs. Ils nous motivent à faire une nouvelle édition», indique le président.

D'autres partenaires soutiennent aussi les organisateurs, comme la Commune de Val-de-Travers.

Le comité d'organisation, en partie renouvelé, est déjà en



Le festival Trouble A n'avait pas réussi à attirer suffisamment de publics lors de ses soirées de jeudi (photo) et de samedi. ARCHIVES DAVID MARCHON

train d'éponger les dettes. Présent au Comptoir du Val-de-Travers, il le sera aussi au marché de Noël de Boveresse le 2 décembre.

Il organise surtout une soirée de soutien le 13 janvier prochain à EspaceVal, à Couvet, afin de continuer ce travail

d'assainissement des comptes.

Edition 2024 adaptée

En parallèle, un financement participatif sera lancé en décembre, afin de bénéficier de fonds propres pour lancer cette 2e édition, avec toujours

une affiche 100% suisse. «On nous encourage à garder cette identité», assure le président.

Le site du festival sera toutefois adapté, afin de réduire les frais. Les deux scènes devraient être en open air, avec un chapiteau central autour du bar où les festivaliers pourraient s'abriter au cas où, remarque Denis Cherbuin. «Nous allons aussi réduire le nombre de concerts en les faisant débiter à 18h30», complète Patrice Jeanneret, en relevant les affluences confidentielles des concerts programmés dès 16h30 l'an dernier.

Aucun contrat n'est pour l'heure signé avec des artistes, mais «les contacts sont très nombreux». Les premiers noms pourraient être dévoilés dans le prolongement de la soirée de soutien. De même que les dates du futur festival, qui ne devrait plus se tenir début juillet. **MAH**